

RÉSOLUTION ADOPTÉE
LORS DE LA TROIS CENT SOIXANTE-DIX-NEUVIÈME RÉUNION
EXTRAORDINAIRE
DE LA COMMISSION DES ÉTUDES DE L'UQO
TENUE LE 25 MARS 2021

* 379x-CE-2393 concernant la modification à la structure organisationnelle de l'UQO

* Les dossiers sont disponibles au Secrétariat général, sous réserve de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

** Une erreur s'est glissée dans la numérotation des résolutions de la 372^e réunion (10 septembre 2020) à la 396^e réunion extraordinaire (18 août 2022) (résolutions 372-CE-2300 à 396x-CE-2531). La numérotation régulière débute à la 397^e réunion (8 septembre 2022) au numéro 397-CE-3232.